Centre Nautique Intercommunal
Piscine, Centre Forme.
1 à 5 rue Henri Dunant95160 Montmorency Tél : 01 34 12 98 31
contact@piscinemontmorency.fr

CONVOCATION : le 15 juin 2026.

Objet : Délibération n° 14 – Approbation du compte de gestion 2025 du budget principal du Centre Nautique Intercommunal.

Délégués en exercice :	**14**
Présents :	**10**
Votants :	**10**

L'an deux mille vingt-six, le lundi vingt-neuf juin,

Les membres du Comité Syndical, légalement convoqués se sont réunis au Centre Nautique Intercommunal à Montmorency, sous la présidence de Monsieur Maxime THORY, Président du Centre Nautique Intercommunal.

Étaient présents :

Mm JUDE		**ANDILLY**
M. PETITPAS	Mme LMOUATAZ	**DEUIL LA BARRE**
M. BAZIN		**ENGHIEN LES BAINS**
M. FARCY		**GROSLAY**
M. REVEILLERE	M. BRUN	**MARGENCY**
Mme GRIZON		**MONTMAGNY**
M. THORY	M. BRIANCHON	**MONTMORENCY**

FORMANT LA MAJORITE DES MEMBRES EN EXERCICE

Excusés :
M. Whiston (Andilly), M. Bassot (Enghien-les-Bains), M. Mei (Groslay),
M. Celestin (Deuil-la-Barre) représenté par sa suppléante Mme Lmouataz (Deuil-la-Barre),

Étaient également présents :

M. Shu-Leporowski	Directeur Général des Services de la ville de Montmorency,
M. Apruzzèse	Directeur du Centre Nautique Intercommunal,
Mme Burkhart	Secrétaire du Centre Nautique Intercommunal,

Secrétaire de séance :

Mme Jude	Elue titulaire de la ville d'Andilly.

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de la réception en Sous-Préfecture le : 10 / 07 / 2026
Et de la publication le : 10 / 07 / 2026

AQUADIUM
Centre Forme & Nautique
intercommunal à Montmorency

Centre Nautique Intercommunal
Piscine, Centre Forme.
1 à 5 rue Henri Dunant95160 Montmorency Tel : 01 34 12 98 31
contact@piscinemontmorency.fr https://www.piscinemontmorency.fr

SEANCE DU COMITE DU 29 JUIN 2026

NOTE DE PRESENTATION

OBJET : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2025 DU BUDGET PRINCIPAL DU CENTRE NAUTIQUE INTERCOMMUNAL.

P. J. : Tableau du compte de gestion.

L'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2025 a été réalisée par le comptable public, responsable de la trésorerie de Montmorency ; le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif du Centre Nautique Intercommunal.

Le compte de gestion du receveur est un document de synthèse qui rassemble tous les comptes mouvementés au cours de l'exercice, accompagné des pièces justificatives correspondantes. Il répond à deux objectifs : justifier l'exécution du budget et présenter l'évolution de la situation patrimoniale et financière du Centre Nautique Intercommunal.

Le compte de gestion présente la situation générale des opérations de la gestion en distinguant : la situation au début de l'exercice, établie sous la forme de bilan d'entrée ; les opérations de débit et de crédit constatées durant l'exercice ; la situation à la fin de l'exercice, établie sous forme de bilan de clôture ; le développement des opérations effectuées au titre du budget ; les résultats de celui-ci ; les recouvrements effectués et les restes à recouvrer ; les dépenses faites et les restes à payer ; les crédits annuels et l'excédent définitif des recettes. Le compte de gestion est visé par le Président, qui certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats sont conformes aux écritures de son compte administratif.

Matériellement, un compte de gestion est constitué de deux parties : le compte de gestion sur chiffres présentant les résultats de l'exercice et retraçant l'évolution du patrimoine du Centre Nautique Intercommunal entre le 1er janvier et le 31 décembre de l'exercice, et le compte de gestion sur pièces qui rassemble l'ensemble des documents permettant de justifier les opérations du receveur municipal (opérations budgétaires, opérations d'ordre, etc.).

Le compte de gestion est certifié exacte dans ses résultats par le trésorier-payeur général, ou le receveur des finances avant d'être transmis au Président avant le 1er juin qui suit la clôture de l'exercice auquel il se rapporte ; il est ensuite soumis au vote du Comité qui arrête les comptes.

Après le vote du Comité, le compte de gestion est mis en état d'examen et produit par le comptable à la chambre régionale des comptes au plus tard le 31 décembre qui suit la clôture de l'exercice auquel il se rapporte.

Centre Nautique Intercommunal
Piscine, Centre Forme.
1 à 5 rue Henri Dunant95160 Montmorency Tél : 01 34 12 98 31
contact@piscinemontmorency.fr https://www.piscinemontmorency.fr

Il est précisé que le trésorier a transmis au Centre Nautique Intercommunal son compte de gestion avant le 1er juin comme la loi lui en fait l'obligation.

Il est demandé au Comité :

- **DE DECLARER** que le compte de gestion du budget principal du Centre Nautique Intercommunal, dressé pour l'exercice 2025 par le comptable public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

- **D'ADOPTER** en conséquence le compte de gestion 2025 du budget principal du Centre Nautique Intercommunal.

AQUADIUM
Centre Forme & Nautique
Intercommunal à Montmorency

Centre Nautique Intercommunal
Piscine, Centre Forme.
1 à 5 rue Henri Dunant95160 Montmorency Tél : 01 34 12 98 31
contact@piscinemontmorency.fr https://www.piscinemontmorency.fr

SEANCE DU COMITE DU 29 JUIN 2026

DELIBERATION N°14

OBJET : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2025 DU BUDGET PRINCIPAL DU CENTRE NAUTIQUE INTERCOMMUNAL.

Vu l'article L.2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu le compte de gestion 2025 produit par le Trésorier Principal de Montmorency au titre du budget principal du Centre Nautique Intercommunal,

Considérant que le compte de gestion est en tout point conforme aux écritures retracées dans le compte administratif du budget principal du Centre Nautique Intercommunal,

Après en en avoir délibéré, le Comité, à l'unanimité,

DECLARE que le compte de gestion du budget principal du Centre Nautique Intercommunal, dressé pour l'exercice 2025 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part,

DECLARE le compte de gestion 2025 du Trésorier Principal de Montmorency conforme en tout point au compte administratif 2025 du budget principal du Centre Nautique Intercommunal,

CLOS ET DELIBERE EN SEANCE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS

Le Président du Centre Nautique Intercommunal
Monsieur Maxime THORY
Maire de Montmorency



Résultats budgétaires de l'exercice

40300 - SIVU CENTRE NAUTIQUE INTERCO

Exercice 2025

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	837 319,41	2 477 068,04	3 314 387,45
Titres de recette émis (b)	474 007,47	2 123 439,78	2 597 447,25
Réductions de titres (c)		4 358,00	4 358,00
Recettes nettes (d = b - c)	474 007,47	2 119 081,78	2 593 089,25
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	837 319,41	2 477 068,04	3 314 387,45
Mandats émis (f)	427 806,98	1 917 142,30	2 344 949,28
Annulations de mandats (g)		13 039,34	13 039,34
Dépenses nettes (h = f - g)	427 806,98	1 904 102,96	2 331 909,94
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	46 200,49	214 978,82	261 179,31
(h - d) Déficit			

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

40300 - SIVU CENTRE NAUTIQUE INTERCO

Exercice 2025

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2024	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2025	RESULTAT DE L'EXERCICE 2025	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2025
I - Budget principal					
Investissement	-331 319,41		46 200,49		-285 118,92
Fonctionnement	735 962,45	331 319,41	214 978,82		619 621,86
TOTAL I	**404 643,04**	**331 319,41**	**261 179,31**		**334 502,94**
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	**404 643,04**	**331 319,41**	**261 179,31**		**334 502,94**